

Il est décidé—Que le texte de la loi concernant la vente et les essais des machines agricoles, loi du gouvernement de la Saskatchewan, soit publié en appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui. (Voir appendice «B»).

Au nom du Comité, le président remercie les représentants du gouvernement de la Saskatchewan d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité.

A 6 heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 heures et demie, le lundi 22 mai.

Le secrétaire du Comité,  
Clyde Lyons.

Présents: Doucet, Fane, Forbes, Hales, Henderson, Horner (Acadia), Horner (Jasper-Edson), Howe, Kindt, Knowles, Korchiński, McBain, Mandziuk, Milligan, Montgomery, Muir (L'Assar), Pascoe, Peters, Rapp, Régnier, Rompré, Slogan, Smallwood, Southam, Stelanson, Tucker, Villeneuve et Webb—(34).

Aussi présents: Représentants du gouvernement de la Saskatchewan: l'honorable I. C. Nolle, ministre de l'Agriculture; M. J. T. Kyle, directeur de l'Administration de la machinerie agricole, et M. C. J. Wenzel, économiste à l'Economic Advisory and Planning Board.

Il est décidé—Que le mémoire soit reçu sans lecture et fasse partie des procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui.

Le président présente les représentants du gouvernement de la Saskatchewan.

L'honorable M. Nolle donne lecture d'une déclaration qui résume le mémoire du gouvernement de la Saskatchewan.

Le Comité interroge les représentants du gouvernement de la Saskatchewan au sujet de leur mémoire.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à 2 heures et demie de l'après-midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI  
(19)

Le Comité se réunit de nouveau à 2 h. 35 de l'après-midi, sous la présidence de M. James A. McBain.

Présents: MM. Argue, Boulanger, Clancy, Clément, Cooper, Dantforth, Fane, Forbes, Forgie, Gundlock, Hales, Henderson, Horner (Acadia), Horner (Jasper-Edson), Knowles, Korchiński, McBain, Mandziuk, Montgomery, Muir (L'Assar), Pascoe, Peters, Rapp, Régnier, Riard, Rogers, Rompré, Slogan, Smallwood, Southam, Stelanson, Tardif, Thompson, Tucker, Villeneuve et Webb—(36).

Aussi présents: Les mêmes qu'à la séance du matin.  
L'interrogatoire des représentants du gouvernement de la Saskatchewan est terminé.

Il est décidé—Que le Règlement établi en vertu de la loi sur les instruments aratoires (1928) du gouvernement de la Saskatchewan, soit publié en appendice aux procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui. (Voir appendice «A»).